

# **CONCOURS DE RECRUTEMENT** **DE PROFESSEURS DES ECOLES - 2009**

## **PREMIERE EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN**

### **1-Présentation de l'épreuve**

La définition et le programme de la première épreuve orale d'entretien sont régis par l'arrêté du 10 mai 2005 (JO du 14 mai 2005 et BOEN n°21 du 26 mai 2006) fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement des professeurs des écoles. L'épreuve se déroule en deux parties depuis quatre ans, ce sera de nouveau le cas l'an prochain pour le concours 2010.

La **première partie** de cette épreuve prend appui sur un dossier fourni par le jury. Elle consiste en un exposé suivi d'un entretien avec trois membres d'une des commissions du jury. La durée de la préparation est d'une heure, l'exposé de la part du candidat dure 10 minutes et l'entretien avec les membres du jury 15 minutes. Cette première partie (l'exposé et l'entretien) a comme objectif d'évaluer chez les candidats les compétences suivantes :

- Comprendre, analyser et synthétiser un document ;
- Mettre en relation leurs connaissances et leur réflexion dans le domaine de l'éducation : philosophie et histoire, développement physiologique et psychologique des enfants et des adolescents, approche psychologique et sociologique des processus d'apprentissage et d'enseignement, étude de la vie à l'école en rapport avec la vie en société ;
- Décrire et analyser des pratiques d'enseignement ou d'apprentissage, des outils pédagogiques ou didactiques ;
- Communiquer et exprimer une réflexion construite et argumentée sur les responsabilités du professeur des écoles dans la transmission de valeurs, d'une culture, ainsi que sur le rôle de l'école dans la société ;
- S'exprimer oralement et communiquer.

Le programme de l'épreuve est le suivant :

- Approches pédagogiques de l'enseignement à l'école ;
- Connaissances de l'école et de ses finalités ; mise en perspective historique et ouverture sur le fonctionnement de l'école dans quelques pays de l'Union Européenne ;
- L'école primaire : son fonctionnement, son environnement ;
- Les obligations, les droits et les responsabilités du professeur des écoles.

L'exposé porte sur l'étude d'un document qui est fourni par le jury (quatre pages maximum, deux extraits de texte au moins). Le candidat en dégage les idées essentielles en les décrivant, les structurant et les analysant. Une partie de l'exposé peut s'intéresser également à la mise en relation des idées forces du dossier avec des connaissances ou des expériences du candidat dans d'autres domaines (observations en classe, pratiques d'animation...).

Les titres des documents proposés aux candidats cette année 2009 furent les suivants :

- Le travail collectif des enseignants du primaire,
- Les familles populaires face aux devoirs,

- L'erreur, un outil pour enseigner,
- Evaluer par compétences,
- L'aide aux élèves en difficulté et le redoublement,
- Gérer la difficulté scolaire,
- La réussite de tous les élèves en question,
- Enseigner les langues vivantes,
- Routinisation, ritualisation et efficacité de l'enseignement,
- Scolariser les élèves handicapés,
- Réussir à l'école primaire,
- Violence en milieu scolaire,
- La motivation,
- L'aide à l'élève et travail individualisé,
- Les parents et l'école,
- Les devoirs : une longue histoire,
- Evaluation et apprentissage : comment ?
- Evaluer les élèves,
- L'éducation à l'image, quelle place à l'école ?
- L'enseignant et le savoir,
- Les nouvelles technologies à l'école,
- Lecture / compréhension.

Ces sujets donnaient la possibilité d'établir des connexions entre les textes, de saisir un certain nombre d'enjeux précis, de mener une réflexion d'ensemble et transversale, d'aborder des notions relatives à l'apprentissage et à l'enseignement notamment. Il est conseillé aux candidats de ne pas survoler les documents mais bien d'essayer d'en faire une lecture approfondie, de tisser des liens intertextuels et de resituer le tout dans une problématique plus générale touchant l'actualité de L'Ecole en général et de l'école primaire tout particulièrement.

L'entretien avec le jury permet ensuite de vérifier les connaissances du candidat relatives au programme de l'épreuve et son aptitude à se situer par rapport au métier de professeur des écoles. Le jury s'autorise donc parfois à élargir le champ du questionnement en abordant d'autres thèmes que ceux présentés dans le document distribué initialement. De fait, depuis quatre ans, les sujets sont moins exploités que dans les concours des années précédentes car les commissions entrent beaucoup plus rapidement dans un questionnement général de nature à juger l'aptitude des candidats à se positionner par rapport à la profession. Il est donc important que le candidat montre dans son exposé initial qu'il a bien compris les enjeux du dossier qu'il lui a été transmis.

Le candidat peut prendre appui, au cours de cette première épreuve (lors de l'exposé ou/et de l'entretien) sur son expérience acquise au cours de stages d'observation à l'école primaire ou au cours d'expériences professionnelles antérieures (dans le domaine de l'animation par exemple). Les commissions ont pu apprécier la capacité de certains candidats à traiter les sujets avec caractère, personnalité et/ou originalité.

A noter que tout document, calculatrice et autres appareils personnels sont strictement interdits lors du travail préparatoire.

La **seconde partie** de cette épreuve consiste en un exposé ou une expression musicale, suivi là encore d'un entretien avec le jury portant sur l'un des domaines suivants, choisi par le candidat au moment de l'inscription au concours :

- arts visuels enseignés à l'école primaire,
- musique et expression musicale,
- littérature de jeunesse.

Cette seconde partie de l'épreuve fera l'objet de précisions plus avant.

Les deux parties de l'épreuve entrent pour moitié dans la notation. L'épreuve fait l'objet d'une notation unique sur 20 avec coefficient 4. Toute note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale d'entretien est éliminatoire. Des informations complémentaires sont données sur ce point infra.

## **2-Déroulement de l'épreuve**

Les candidats admissibles au titre de la session 2009 (concours publics et privés) ont été auditionnés par 15 commissions, toutes composées de trois membres. Chaque commission a auditionné environ 7 candidats par jour, durant 6 jours.

### **2-1-Les commissions**

Conformément aux textes officiels, les commissions qui composent le jury de l'épreuve orale comprennent :

- un inspecteur de l'éducation nationale ;
- un professeur des écoles généralement conseiller pédagogique, maître formateur, psychologue scolaire, maître E ou G ;
- un professeur de l'enseignement secondaire (collège) spécialiste de l'option choisie.

Le jury ne comprend aucun membre assurant une formation à la préparation du CRPE dans les IUFM ou dans tout autre organisme (privé ou public) de formation préparatoire au CRPE. Les commissions qui le composent sont toujours mixtes, ses membres sont issus des 8 départements composant l'académie de Toulouse.

### **2-2-Les auditions**

On rappelle que l'épreuve est composée de deux parties.

La première partie se déroule en deux temps : un exposé puis un entretien.

Les candidats disposent de dix minutes pour faire leur exposé. Une prestation trop courte (par exemple, 5 minutes) ou trop longue (15 minutes) peut être préjudiciable. La bonne gestion du temps imparti est un élément important apprécié par le jury. Toutefois, le fait de ne pas réaliser un exposé de 10 minutes exactement n'est pas une raison suffisante pour obtenir une mauvaise note. Le jury est beaucoup plus attentif à la « qualité » de la prestation orale qu'à sa « durée » stricte.

L'ensemble des 15 commissions a noté cette année encore une amélioration des prestations par rapport aux années précédentes. Les candidats sont toujours mieux préparés et ne développent que rarement désormais des exposés stéréotypés, convenus, formatés ou restituant à l'identique ce qui a été appris par cœur. Les connaissances sur le système éducatif, la pertinence des analyses, la prise de recul par rapport aux expériences personnelles vécues, la mise en relation des différentes connaissances sont des éléments prépondérants parfois excellemment maîtrisés. Quelques rares candidats adoptent encore des positions peu naturelles et ne convainquent pas dans leur exposé présenté de manière artificielle. Il a été bien compris qu'il ne faut pas hésiter à introduire une part d'originalité dans la présentation, à s'engager réellement et personnellement, à montrer ses connaissances et son intérêt pour l'actualité culturelle et pédagogique, à établir des liens explicites entre les problématiques évoquées au cours de

l'épreuve et les situations réelles observées ou vécues, à se dégager d'un certain conformisme intellectuel ...

De même, la seconde partie de l'entretien se déroule également en deux temps. Des éléments complémentaires seront précisés ci-après sur les trois options possibles.

### **3-Remarques relatives à la notation**

#### **3-1-Remarques générales**

Compte-tenu de l'importance « capitale » de cette épreuve d'entretien et afin de différencier les candidats entre eux du fait d'une logique de concours, le jury a le souci d'utiliser au mieux toute l'échelle des notes (de 0 à 5 pour les notes éliminatoires, puis de 6 à 20).

Les notes attribuées reflètent donc davantage une discrimination des candidats les uns par rapport aux autres, plutôt que l'expression d'une performance « en soi ».

Comme les textes officiels le précisent, les épreuves du concours « *doivent permettre de sélectionner les candidats les plus aptes à acquérir les compétences attendues en fin de formation initiale* ». Ces dernières ont été précisées dans un référentiel récent et dans la mise en œuvre du cahier des charges de la formation des maîtres (2007) :

- Agir de façon éthique et responsable,
- Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer,
- Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale,
- Concevoir et mettre en œuvre son enseignement,
- Organiser le travail de la classe,
- Prendre en compte la diversité des élèves,
- Évaluer les élèves,
- Maîtriser les TIC,
- Travailler en équipe et coopérer avec tous les partenaires de l'Ecole,
- Se former et innover.

Pour ce faire, l'ensemble des membres du jury est réuni à plusieurs reprises durant le concours afin de construire des critères communs de sélection. De plus, afin de réduire les différences de notation dues aux différences individuelles liées aux personnes qui composent les commissions, une péréquation de toutes les notes est appliquée. La procédure consiste à harmoniser (selon la loi normale) les notes attribuées par chacune des commissions autour de la moyenne générale et selon l'écart-type de l'épreuve (note réduite). Ainsi nous avons pu vérifier ainsi qu'il n'y pas eu « d'effet commission », « d'effet option » choisie ou « d'effet sujet ».

#### **3-2-Critères d'attribution des notes éliminatoires**

Les notes inférieures ou égales à 5 sont éliminatoires. Leur attribution fait l'objet d'une attention particulière du jury, d'une unanimité des trois membres des commissions, et d'un rapport écrit. Cette année, comme l'an passé, et c'est un élément significatif de la qualité croissante des candidats, 4% personnes auditionnées seulement ont été éliminées contre plus de 10 % en moyenne les années précédentes.

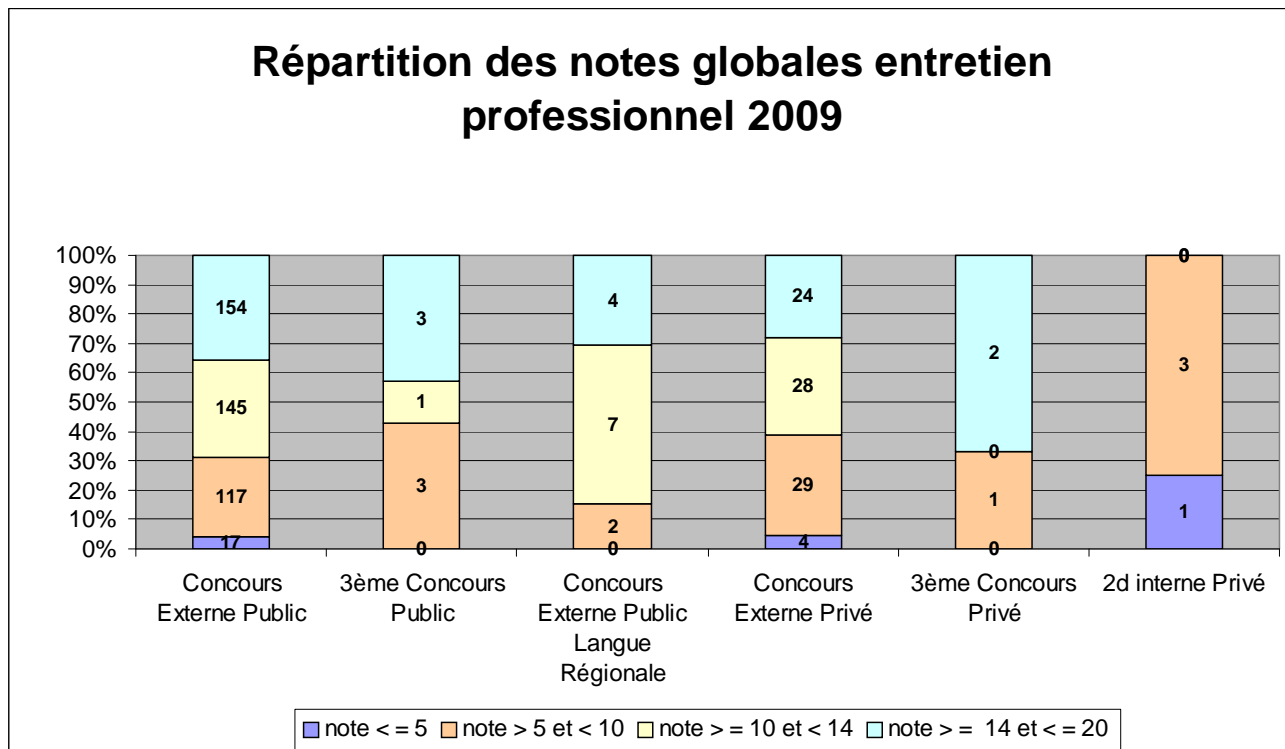
Depuis plusieurs années, l'analyse des avis motivés et rédigés par les commissions, lors de l'attribution des notes éliminatoires (voir le « zoom sur la 1<sup>ère</sup> épreuve orale », page 6) indique que trois éléments apparaissent fréquemment :

- La *durée des exposés* (exposés trop brefs, de moins de 5 minutes) ;
- La *qualité des exposés et des entretiens* : 1. compréhension et/ou une analyse des documents erronées, insuffisantes, sommaires, imprécises ; 2. faiblesse et/ou superficialité des connaissances théoriques ou empiriques, confusion et/ou incohérence des réponses aux différentes questions ; 3. incapacité à élargir la réflexion au-delà du contenu des documents ;
- L'*expression orale du candidat* : 1. difficultés importantes d'expression et/ou de communication, faible niveau de langue; 2. difficultés importantes d'écoute et/ou de compréhension ; 3. attitude inhibée ou bien désinvolte.

#### **4-Résultats généraux : entretien 1<sup>ère</sup> partie + option (excepté pour les 3<sup>èmes</sup> concours)**

	CRPE externe public	CRPE 3 <sup>ème</sup> concours public	CRPE public langue régionale	CRPE externe privé	CRPE 3 <sup>ème</sup> concours privé	CRPE 2 <sup>nd</sup> concours interne privé
Nombre total de candidats admissibles	433	7	13	86	3	4
Nombre total de candidats absents	0	0	0	1	0	0
Nombre total de candidats présents	433	7	13	85	3	4
Moyenne générale de l'épreuve	11.93	11.64	12.54	11.15	15.33	6.88
Note attribuée la plus élevée	20	18	20	20	18.5	8.50
Note attribuée la plus basse	2	6	6	3	9	4.50
Nombre de notes éliminatoires	17	0	0	4	0	1

## 5-Histogramme des notes à l'épreuve d'entretien préprofessionnel



**Laurent TALBOT,  
Maître de conférences,  
Coordonnateur de l'épreuve orale professionnelle**

# ZOOM SUR LA PREMIERE EPREUVE ORALE D'ADMISSION

Pour mieux permettre aux futurs candidats de cerner ce qui est attendu d'eux lors de cette épreuve orale, il est apparu utile de relever quelques exemples des appréciations des membres du jury ayant conduit ceux-ci à donner des notes éliminatoires.

*« La candidate n'a pas été capable de restituer l'analyse des documents de la première partie (exposé de 4 minutes). En règle générale, aucune des questions posées par le jury n'a eu de réponses ni satisfaisantes, ni complètes ».*

*« Après un exposé succinct (5 minutes), la présentation a manqué manifestement d'analyse. Les réponses lors de l'entretien sont succinctes, peu ou pas argumentées, manque d'assurance dans la communication. Les connaissances sur le système éducatif sont vagues et peu maîtrisées.*

*Concernant l'option, la candidate a manifesté peu d'intérêt et de motivation pour se tenir informée dans la perspective de la fonction visée. Le dispositif pédagogique proposé est peu productif voire contestable, ajouté à une non appropriation de texte littéraire proposé dont les enjeux littéraires ont été évacués ».*

*« 1<sup>ère</sup> partie : exposé superficiel inorganisé, connaissances approximatives, rentre difficilement dans le propos de l'échange.*

*2<sup>ème</sup> partie : peu d'illustrations concrètes des propositions pédagogiques faites, méconnaissance de l'album présenté ».*

*« Un exposé décousu, peu structuré. Un manque de maîtrise de soi dans une situation d'entretien de concours : réflexions nombreuses que le candidat se fait à lui-même à haute voix, dépassement des temps impartis, questions posées au jury.*

*Une méconnaissance des attendus des programmes et un manque de réalisme concernant les situations pédagogiques ».*

*« Le candidat n'a pas su se positionner en tant que futur enseignant : capacités d'analyse, articulation des idées, lien entre réflexion didactique et mise en oeuvre pédagogique demeurent trop superficielles. La proposition pédagogique ne permettait pas de mettre en oeuvre un « enseignement » des arts visuels : les objectifs n'ont pas pu être précisés. Les références annoncées n'ont pas été utilisées. L'activité est basée sur une fabrication qui ne construit pas des savoirs et savoir-faire spécifiques ».*

*« La candidate a montré une méconnaissance profonde du système éducatif et de son fonctionnement. Les documents de la première partie ont été déclinés linéairement sans qu'il en soit dégagé une problématique. Des connaissances dans le domaine littéraire et les capacités des élèves sont à clarifier ».*

*« 1<sup>ère</sup> partie : exposé superficiel, confusions dans les notions utilisées, propos vagues n'entrant pas dans le concret, difficultés à répondre aux questions du jury*

*2<sup>ème</sup> partie : exposé appris par cœur et récité, pas de recul critique sur l'analyse proposée, exposé sans réflexion au regard des précautions à prendre concernant le sujet abordé, connaissances littéraires et techniques approximatives ».*

*« Une approche très superficielle des documents présentés y compris en littérature de jeunesse. La candidate ne semble pas faire preuve de connaissances suffisantes avec des représentations erronées sur l'Ecole. Une prestation éloignée des attentes de l'épreuve du concours ».*

*« Sur cet entretien, la candidate a des difficultés à organiser son exposé qui se résume à une liste de remarques non problématisées. Elle ne sait pas dégager les enjeux des textes ni les mettre en relation. Elle éprouve de grandes difficultés à comprendre les questions posées et à y répondre de façon correcte. Nous avons constaté une méconnaissance du cadre institutionnel et des notions nécessaires à la construction d'un exposé portant sur la littérature de jeunesse ».*

*« La candidate fait des contre-sens dans l'analyse des textes étudiés. Elle n'a pas su dégager les enjeux de l'apprentissage de la lecture à l'école primaire. Elle ne prend pas en compte le contenu des instructions officielles données dans le sujet. Elle ne parvient pas à cerner avec précision le génie du texte littéraire étudié ni les caractéristiques de la littérature de jeunesse. L'argumentation des exposés manque de cohérence. Elle éprouve globalement des difficultés dans la gestion du temps ».*

*« L'exposé a été très succinct et les questions des membres du jury sont souvent restées sans réponse. La partie musicale a montré un niveau général insuffisant. Une prestation musicale très insuffisante et non maîtrisée, des repères culturels pauvres. Bien que ce point de vue ne justifie pas à lui seul l'élimination de la candidate, la commission a noté un registre vocal inadapté à celui des élèves ».*

*« La candidate n'a pas su utiliser les connaissances théoriques pour envisager une mise en œuvre pédagogique adaptée à des élèves de l'école primaire. On note chez la candidate des difficultés pour s'exprimer et pour communiquer. Au-delà de la timidité, le jury constate une difficulté d'adaptation qui se traduit par des blocages face à des questions ouvertes. La présentation a un concours de la Fonction Publique nécessite une tenue vestimentaire adaptée ».*

*« La candidate gère difficilement le temps, manque de cohérence et de structure interne à l'exposé de synthèse, méconnaît la réalité du fonctionnement du système éducatif et semble insuffisamment armée pour se placer dans une logique de préprofessionnalisation. L'oral de littérature a confirmé ce manque d'assurance et de mise en perspective quant aux enjeux de la discipline ».*

*« La candidate ne parvient pas à prendre le recul nécessaire pour atteindre les compétences attendues d'un professeur d'école, le savoir pratique faisant obstruction à l'analyse. L'entretien fait apparaître une méconnaissance rédhitoire du mode d'apprentissage des élèves de cycle 1 eu égard à leur développement ».*

*« Deuxième partie très indigente ; aucune technique et aucune connaissance culturelle dans l'option choisie. Les pistes pédagogiques sont pauvres.*

*La première partie est très pauvre et montre une méconnaissance du système éducatif ».*

*« La candidate ne connaît pas les textes fondamentaux qui régissent le fonctionnement du système éducatif. Elle n'a pas structuré son exposé et son approche des finalités de l'enseignement demeure très approximative.*

*Les nombreuses questions du jury n'ont pas permis à la candidate d'exprimer avec clarté les propositions pédagogiques avancées lors des deux parties de l'épreuve ».*

*« La candidate a énoncé des erreurs dans les deux exposés, avec de nombreuses lacunes et des interprétations approximatives.*

*Dans les entretiens elle s'est révélée très hésitante avec des réponses sans réflexion, jamais affirmées et souvent erronées.*

*Le registre de langue s'est révélé parfois familier ».*

*« La candidate n'a pas effectué une synthèse. Elle possède une vision insuffisante des enjeux de l'école. Des connaissances très insuffisantes du système éducatif, des outils, des pratiques pédagogiques ».*

*« La candidate n'a pas effectué un exposé. Il n'y a pas de problématique. Des connaissances très insuffisantes du système éducatif, des démarches et des outils. Elle n'a pas saisi les enjeux de la littérature de jeunesse à l'école ».*

*« Une candidate très confuse, dont le propos est approximatif et irréfléchi. Une élocution hésitante et laborieuse, une incapacité à problématiser. La seconde partie ne donne lieu à aucune exploitation sérieuse et pertinente. On s'enlue dans un discours sans unité, ni ligne directrice. Même la lecture est parsemée d'erreurs ».*

*« Une incapacité à tenir un propos articulé et clair sur l'analyse des documents. Une pensée chaotique et confuse, peu intelligible. Une expression laborieuse et trop souvent incorrecte. La candidate a du mal à saisir le sens des questions posées et à réagir adéquatement. Elle ne révèle à aucun moment sa capacité à exercer un quelconque esprit critique ».*

*« Le déroulement de l'entretien ne laisse pas présager au jury que cette candidate aura une attitude professionnelle adaptée.*

*Le jury a noté des approximations de langage et une grande méconnaissance du système éducatif (sur le redoublement par exemple).*

*En ce qui concerne la partie optionnelle les repères culturels sont beaucoup trop lacunaires, les pistes d'exploitation inexistantes ».*